



Probleme apres constrction de veranda

Par **MABRIER_old**, le **07/08/2007** à **09:24**

NOUS AVONS FAIT CONSTRUIRE UNE VERANDA,QUIA ETE PRESQUE TERMINE NOVEMBRE 2006 ET SUR CONSEIL D UFC QUE CHOISIR REGLE EN TOTALITE.MALGRE CELA APRES PLUSIEURS COUPS DE TELEPHONE ET LETTRE RECOMMANDE NOUS SOMMES TOUJOURS DANS L ATTENTE DE LA FINITION DE CETTE VERANDA.UNE PIECE POSEE TROP COURTE SOUS UN VOLET ROULANT DEVAIT ETRE REMPLACE,DES FUITES A LA GOUTIERE DEPUIS LE DEBUT,LES PORTES DES BAIES NE SONT PAS DE NIVEAU,DE PLUS UNE BAIE EST COMPLETEMENT BLOQUEE IMPOSSIBLE A OUVRIR ET POUR FINIR PAR MOMENT LES VOLETS ROULANTS SE BLOQUENT . QUE PEUT ON FAIRE POUR QU IL REAGISSE.SINCERES SALUTATIONS

Par **Jurigaby**, le **07/08/2007** à **15:47**

Bonjour.
LA seule voie qui s'offre à voue semble être la voie judiciaire.
Vous devez donc les mettre en demeure de s'executer par envoi d'une lettre recommandé AR.
Le cas échéant, je vous conseille vivement de prendre un avocat.